

**COMMUNE DE VILLENES-SUR-SEINE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N°2026/092 DU 13 AVRIL 2026**

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION A PASCAL GILIBERTI, CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 selon lequel « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.* »

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026 suite au renouvellement du conseil municipal,

**VU** la délibération n°2026/016 en date du 28 mars 2026 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

**CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation à Monsieur Pascal GILIBERTI en qualité de conseiller municipal,

**ARRETE**

**Article 1**

Est donnée délégation permanente de fonction et de signature y compris sous forme électronique, à Monsieur Pascal GILIBERTI en matière de « **Vie économique et tourisme** ».

**Article 2**

Cette délégation entraîne compétence pour intervenir, représenter la commune, faire des propositions, élaborer des actions, préparer les pièces administratives dans les domaines suivants :

**Vie économique – Activités commerciales**

- Gestion et animation des commerces, marchés, et food-trucks
- Accompagnement à l'installation de nouvelles activités commerciales, y compris conseils, démarches administratives et suivi de l'ouverture
- Relations avec l'ensemble des professions du territoire : entreprises, entrepreneurs, professions libérales, associations économiques locales
- Organisation et suivi des actions d'animation commerciale
- Suivi des autorisations de terrasses et des ventes au déballage

- Ouvertures dominicales des commerces (selon législation en vigueur)
- Suivi et mise en œuvre de la politique de développement économique de la Communauté Urbaine (CU), en lien avec les services de la CU et les acteurs locaux.

#### Tourisme

- Gestion des hôtels et autres hébergements touristiques (meublés de tourisme, gîtes, etc.)
- Suivi des activités liées au tourisme fluvial
- Relations avec l'office de tourisme intercommunal

#### Coworking et relations partenaires

- Développement d'espaces de coworking municipaux
- Relations institutionnelles avec La Poste sur le territoire communal

#### Article 3

Cette délégation n'emporte aucune délégation de signature, ni autorisation d'engagement de dépenses.

#### Article 4

L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous la surveillance et la responsabilité du Maire. À ce titre, le délégataire rend compte au Maire, dans les meilleurs délais, de l'ensemble des actes, démarches et propositions effectués dans le cadre de la présente délégation.

Cette délégation est donnée pendant toute la durée du mandat municipal tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Maire prise dans les mêmes formes. Elle peut également prendre fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

#### Article 5

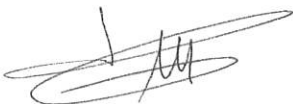
La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal de Poissy.

#### Article 6

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Publié sur le site de la ville le 16/04/2026.....

Notifié le 15 Avril 2026  
par remise en main propre  
Signature de l'intéressé :



Le 13 avril 2026,

Le Maire,  
Marie-Agnès BOUYSSOU

